



République Française - Département de l'Oise - Canton de Chaumont-en-Vexin

## MAIRIE DE CHAUMONT-EN-VEXIN

REGISTRE DES PROCES VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

### CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le six mai deux mille dix-neuf, Nous, **Pierre RAMBOUR**, Maire de Chaumont-en-Vexin, avons convoqué, en séance ordinaire, les membres du Conseil Municipal pour le quinze mai deux mille dix-neuf à vingt heures trente.

- LE MAIRE -

---

### ORDRE DU JOUR :

- Tarif du repas à la cantine scolaire ;
- Cantine scolaire : participation financière des communes ;
- Convention temporaire de gestion entre la CCVT et la commune pour l'entretien de la zone d'activité du Moulin d'Angean et de la zone commerciale « les Chataigniers » ;
- Acquisition de la parcelles AB0031 ;
- Journée récréative pour les seniors à Bruges ;
- Questions diverses.



République Française - Département de l'Oise - Canton de Chaumont-en-Vexin  
**MAIRIE DE CHAUMONT EN VEXIN**

Séance du 15 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf et le quinze mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Chaumont-en-Vexin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Pierre RAMBOUR, Maire.**

**Présents** : Mmes BERTHIER, LAMARQUE, MOREAU, PAGANOTTO, PAN,  
Messieurs DÉTRÉE, DUVIVIER, GILLOUARD, HUCHER, MAHÉ, MÉDICCI, MORAND, RAMBOUR,  
RAYNAL

**Pouvoirs** : Mme CUYPERS à Mr MEDICI, à Mr GÉRAUD à Mr DÉTRÉE, Mr HARROIS à Mr MORAND,  
Mr RÉTHORÉ à Mme LAMARQUE

**Absentes** : Mmes GOITA, PELLÉ

**Secrétaire de Séance** : Mr MORAND Philippe

*Mr Le Maire ouvre la séance et propose l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2019. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

*L'ordre du jour est abordé.*

**N° / 2019\_31 : TARIF DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE**

**Vu** le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 stipulant que les prix de restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycées de l'enseignement public sont fixés librement par la collectivité territoriale qui en a la charge,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2018 fixant le prix des repas pour l'année scolaire 2018/2019

**Vu** l'analyse des comptes de la Commune,

**Vu** la proposition de la Commission Scolaire,

**Vu** la réunion de travail du Conseil Municipal du 14 mai 2019,

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à la majorité (abstention de Mme PAN Magali)**

fixe le prix du repas, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 que la commune facturera aux usagers de la cantine scolaire à :

- **5,10 € pour les élèves habitant à Chaumont en Vexin ou habitant une commune ayant conclu une convention de participation financière avec Chaumont-en-Vexin,**
- **6,10 € pour les élèves habitant les autres Communes n'ayant pas signé de convention.**

**N° / 2019\_32 : CANTINE SCOLAIRE : PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES**

**Vu** la scolarité d'enfants résidant hors Chaumont-en-Vexin dans les écoles de la commune,

**Considérant** que ces enfants mangent à la cantine de Chaumont-en-Vexin,

**Considérant** que le budget communal n'a pas à supporter le surcoût que cela occasionne

**Je vous propose** de m'autoriser à signer une convention de participation financière avec les communes de résidence, aux frais de restauration scolaire. Les frais regroupent le cout de fourniture des repas, des énergies (eau, électricité, gaz), de l'entretien, des fournitures diverses (administratives, jeux, pharmacie etc.) et les charges de personnel.

La participation de la commune de résidence sera calculée en fonction du prix du repas défini par le conseil municipal de Chaumont-en-Vexin déduction faite de la participation des parents.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Autorise le maire à signer une convention de participation financière aux charges de restauration scolaire avec les communes de résidence des élèves scolarisés dans les écoles de CHAUMONT-EN-VEXIN.

**N° / 2019\_33 : CONVENTION TEMPORAIRE DE GESTION ENTRE LA CCVT ET LA COMMUNE DE CHAUMONT-EN-VEXIN POUR L'ENTRETIEN DE LA ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DU MOULIN D'ANGEAN ET DE LA ZONE COMMERCIALE « LES CHATAIGNIERS »**

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2019 approuvant le transfert des zones d'activités économique et Commerciale à la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, Considérant que les conditions patrimoniales et financières du transfert ne sont pas arrêtées à ce jour, il convient de passer une convention entre la Communauté de Communes et la commune de Chaumont-en-Vexin afin de définir les conditions de la gestion et de l'entretien des ZAE situées sur son territoire et objets du transfert.

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le projet de convention de gestion présentée,

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de gestion temporaire avec la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, pour la gestion de la zone d'activité économique du Moulin d'Angéan et de la zone commerciale « Les Châtaigniers », relevant de la compétence de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle.

**N° / 2019\_34 : ACQUISITION DE LA PARCELLE AB 0031**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en vente par Monsieur et Madame HOURDOUILLIE de la parcelle cadastrée AB n°0031 d'une superficie de 27a 55ca dont une partie est classée au Plan Local d'Urbanisme en emplacement réservé n°20, pour un montant de 50 € le m².

Cet emplacement a été réservé en vue de la création d'une voie de circulation et aménagement d'un parking public,

**Considérant** la délibération du conseil municipal n°2016\_49 en date du 7 septembre 2016 par laquelle la commune s'est portée acquéreur d'une partie de l'ER n° 20,

- **Vu** l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Autorise** le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de la parcelle AB n°0031 pour une superficie de 2755 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 50 € le m<sup>2</sup> (soit 137 750 €) auxquels s'ajouteront les frais annexes (notaire, géomètre ...).

### **N° / 2019\_35 : JOURNÉE RÉCRÉATIVE POUR LES SENIORS A BRUGES**

La Commission 3<sup>ème</sup> âge, dans son programme « bien vivre et vieillir à Chaumont » organise une journée à Bruges en Belgique pour les séniors, le 11 septembre 2019 avec comme programme, visite guidée à pied du centre de la ville de Bruges et croisière sur les canaux l'après-midi.

Le coût de transport de cette sortie est estimé à 12 150.00 € et le nombre de places limité à 138 personnes.

Aussi, je vous propose :

- De régler à VOYAGES GRISEL GISORS la dépense correspondante et
- De demander une contribution financière aux participants de 45 € par personne.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

**DECIDE :**

- De régler à VOYAGES GRISEL GISORS la dépense correspondante et
- De demander une contribution financière aux participants de 45 € par personne
- D'accepter les dons des entreprises.

### **DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- **Vu** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2014\_25 du 29/03/2014,
- **Considérant** l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- ✓ Acceptation des devis du 04 avril 2019 au 14 mai 2019 :

Compte	Fournisseur	Opération	Objet	Montant TTC
6257	BEURTON	MAIRIE	Champagne / manifestations communales	1 884,00 €
21312	E.G.A	ECOLIS	Travaux charpente + zinguerie / Salle de motricité ECP	14 004,60 €
21318	E.G.A	CENTRE CULTUREL	Travaux charpente + toiture / Bâtiment arrière Ecole Musique	14 085,92 €
61521	HARROIS ESPACES VERTS	ESPACES VERTS	Fauchage Merlon ZI d'Angéan	4 200,00 €
61521	HARROIS ESPACES VERTS	ESPACES VERTS	Entretien tonte + taille 2019	24 571,81 €
61521	HARROIS ESPACES VERTS	ESPACES VERTS	Fauchage 2019	1 320,00 €

61551	GARAGE BRAS D'OR	TECHNIQUE	Injecteur Balayeuse Scarab Minor	979,06 €
615231	DUBRAC TP	VOIRIE	Reprise bord chaussée / rue du Moulinet (côté D923)	2 376,00 €
615231	DUBRAC TP	VOIRIE	Reprise enrobés rouges / rue Hôtel de Ville (n°50)	2 419,20 €
615231	DUBRAC TP	VOIRIE	Reprise enrobés rouges / Trottoir rue Hôtel de Ville	2 520,00 €
615231	DUBRAC TP	VOIRIE	Reprise voirie et tampons fonte / rue Augustin Auger (angle imp n°13)	2 670,00 €
615231	DUBRAC TP	VOIRIE	Reprise caniveaux descellés / Rd point Route Gisors	2 302,80 €
615231	DUBRAC TP	VOIRIE	Reprise accotement / Angle rue Bertichères	4 794,00 €
615231	DUBRAC TP	VOIRIE	Fraisat sur accotements / rue Bertichères	2 160,00 €
615231	DUBRAC TP	VOIRIE	Création ralentisseurs / ruelle du Moulinet	2 520,00 €
2152	DUBRAC TP	VOIRIE	Pose de potelets / rue de l'Aillerie ( entre n°19 et face n°36)	7 320,00 €
61521	GUYOT	ESPACES VERTS	Travaux fauchage / entrées villes + talus rivière sèche Pommeraiie + Rue Pisotte	2 772,00 €
2152	DUBRAC TP	AMENAGEMENT PAYSAGER	Remplacement passerelle / Passage de l'Abreuvoir	19 200,00 €
2128	DUBRAC TP	AMENAGEMENT PAYSAGER	Aménagement allée piétonne / Passage Damiens	11 400,00 €
2152	DUBRAC TP	VOIRIE	Création allée piétonne / Rond- point Gisors	22 800,00 €
2152	DUBRAC TP	VOIRIE	Reprise trottoirs (enrobés) et aménagement PMR (entrée CCVT)	9 324,00 €
21312	COATRIEUX	ECOLES	Remplacement menuiseries alu ECP (1 ensemble cour n°1)	11 892,12 €
21312	COATRIEUX	ECOLES	Remplacement menuiseries alu ECP (2 ensembles cour n°1)	7 862,59 €
21312	COATRIEUX	ECOLES	Remplacement menuiseries alu ECP (bat A – porte cour n°3)	31 601,44 €
21312	COATRIEUX	ECOLES	Remplacement menuiseries alu ECP (bat A – porte cour n°3)	6 637,02 €
21312	COATRIEUX	ECOLES	Remplacement menuiseries alu ECP (bat central – porte cour n°2)	6 486,28 €

615231	DUBRAC TP	VOIRIE	Reprise affaissement voirie / Fond St Brice	5 880,00 €
60636	FROHMAN	POLICE MUNICIPALE	Habillement police municipale	1 022,51 €
6188	COLAS	FETES ET CEREMONIES	Glissières béton/Royal Jump	2 160,00 €

✓ Déclaration d'intention d'aliéner du 04 avril 2019 au 14 mai 2019 :

<b>Date</b>	<b>Adresse</b>	<b>Exercice droit préemption</b>
05/04	38 rue Pierre Budin	NON
06/04	16 rue de l'hôtel de ville	NON
10/04	39 clos de la vigne	NON
11/04	24 rue des Longues Rayes	NON
12/04	21 rue de Lallerie	NON
16/04	25 clos de la vigne	NON
30/04	23 rue de l'hôtel de ville	NON
02/05	35 rue Jean-Baptiste Frion	NON

✓ Concession dans le cimetière communal du 04 avril 2019 au 14 mai 2019 :

<b>Date</b>	<b>Durée</b>	<b>Prix</b>	<b>Emplacement</b>
04/04/2019	50 ans	500	Clos 2, Division 1, Tombe 158
23/04/2019	50 ans	500	Clos 2, Division 1, Tombe 112

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 21 h 30

